



572

DECISION N° 51 / RABAT CONCOURS-EXAMENS NON SCOLAIRES / 2025-2026

relative aux droits d'inscription aux concours et examens non scolaires organisés par le Service des Examens et Concours au Maroc

La directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles L.452-1 à L 542-10, D.452-1 à D.452-21 ;

Vu la délibération n°08/2023 du conseil d'administration de l'AEFE en date du 14 mars 2023 ;

DECIDE

Article 1 : tarifs en dirhams marocains applicables à compter du 1^{er} septembre 2025

Les droits d'inscription aux concours et examens non scolaires organisés par le service des examens et concours sont fixés selon le tableau ci-dessous

Concours de recrutement du ministère français du MENJ pour les personnels administratifs, les personnels enseignants du second degré, les psychologues et les conseillers principaux d'éducation du réseau EFM et candidats officiels du MEN Maroc	750
Examens DSCG	700
Concours Communs Polytechniques - CCINP	1020
Concours Mines-Ponts / Centrale Internationale	1020
Concours Centrale Supélec	1020

Concours ECRICOME	1030
Concours BCE	1030
Autres examens non scolaires (examens universitaires délocalisés -droits établis pour une session)	500

Ces droits ne peuvent faire l'objet d'aucune remise ou exonération.

Article 2

La présente décision porte sur les concours et examens non scolaires organisés par le service des examens et concours au cours de l'année scolaire 2025/2026.

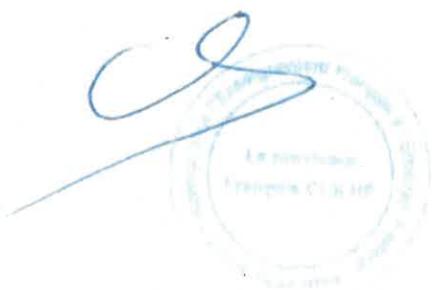
Article 3 :

La présente décision peut être attaquée devant la juridiction administrative française par la voie d'un recours pour excès de pouvoir pendant un délai de quatre mois à compter de sa date d'affichage.

Article 4 : Recours

La présente décision peut être attaquée devant la juridiction administrative française par la voie d'un recours pour excès de pouvoir pendant un délai de quatre mois à compter de sa date d'affichage.

LE CHEF D'ETABLISSEMENT,
Ordonnateur secondaire
François CUILHE



LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AEFE

A Saint-Ouen-sur-Seine, le

19 DEC. 2025

Décision affichée dans l'établissement le :

Décision affichée sur le site internet le :

Lycée Descartes

Établissement homologué par le ministère français de l'éducation nationale
Place Courtin - B.P. 768, Agdal, Rabat 10106 | Tél. : tel : +212 5 37 68 91 20 | www. <https://www.lycee-descartes.ac.ma>